ASAC BASCO-BARNAIS



66ème Rallye Tout Terrain des CIMES les 02,03 et 04 SEPTEMBRE 2022

Mercredi 24 AOUT 2022

AGORA 11



N° Course

BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :

Minuit - Cachet de la poste faisant foi

Bulletin et montan	nt de l'eng	gagement à reto	urner à l'adresse sui	vante :	ASAC Basco-Bé	ASAC Basco-Béarnais - 2 Place Royale - 64000 PAU						
Montant des droits	s d'engag	gement :	550€ A l'ordre de :		ECURIE DES CII	ECURIE DES CIMES						
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : www.ecuriedescimes.com et www.asac-bascobearnais.asso.fr												
EQUIPAGE :		CONCURRENT (si différent pilote)		PI	LOTE	COPILOTE (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)		VEHICULE engagé				
NOM:							Constructeur:					
Prénom :												
Adresse :							Dénomination :					
Code Postal :	Postal:					Année construction						
Ville :							N° passeport technique :					
Date naissance :							Date passeport :					
Lieu naissance :							N° Châssis :					
N° portable:							Moteur (marque) :					
Mail:							N° moteur :					
N° permis :							Cylindrée moteur					
Délivré le :							atmosphérique :					
Préfecture :							Cylindrée corrigée	si				
N° licence :							suralimentation :					
Type licence :							(suivant article 282	.3.1 FFSA))			
Code ASA :							Carburant :	Carburant : D		ESEL ESSENCE		
Si Tuteur :	Α	présenter lors o	des vérifications adm	inistratives avec carte	d'identité du détenteur	ntité du détenteur			Quatre		Deux	
Nom, prénom Tuteur :		N° Lic			N° Licence tuteur :	Éligible légend		roup: OUI N		NON		
Signatures :				1			Groupe : Cla		Classe:			
Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour												
sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.												
Versement des primes : Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.												
SEULES LES DEMA	NDES CO	MPLETES SERO	NT PRISES EN COMP	TE (INFO EQUIPAGE E	T VEHICULE + CHEQUE (de plus toute fausse indication portée sur le l	<u>bulletin sera signalé</u>	<u>e au coll</u>	ègue sp	<u>ortif qui pourr</u>	a interdire le	
départ du véhicule). UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES).												
RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES												
Numéro D	Date d'ens	ngagement règlement		Nom et signature du contrôleur			Nom et signature du contrôleur		UPE	CLASSE	ОК	
			Ü									